FARES
Fonds des affections respiratoires asbl

GUIDE PRATIQUE

FORMATION CERTIFIANTE EN TABACOLOGIE

Informations pratiques à l'usage des futur·e·s tabacologues

En collaboration :

ULB · LIÈGE université · UCLouvain · SSMG Société Royale

Avec le soutien :

Wallonie familles santé handicap AVIQ · Wallonie Relance · COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Qu'est-ce qu'un.e tabacologue ?

Un·e tabacologue est un·e professionnel·le de la santé spécialiste de la problématique tabagique dont le rôle est d'accompagner ses patient·e·s dans leur sevrage aux différents produits du tabac.

Le suivi par un.e tabacologue augmente de 40% à 80% les chances de faire aboutir le sevrage tabagique

The Cochrane database of systematic reviews, 3(3), CD001292.

MODALITÉS

QUI ?

- La formation en tabacologie s'adresse aux professionnel·les de santé et psychologues désireux·ses de proposer un accompagnement spécialisé aux fumeur·se·s qui souhaitent réduire leur consommation ou arrêter de fumer

OÙ ?

- Le cursus est hybride. Il se suit à la fois, en distanciel via Zoom et en présentiel dans les bureaux du FARES de Bruxelles. Cette présence est requise pour la journée d'ateliers pratiques de juin et l'examen

QUAND?

- La formation a lieu tous les ans entre octobre et juin au rythme de 1 samedi par mois

Coordination

Le Comité Scientifique Inter-universitaire de Gestion du Tabagisme (CSIGT) du FARES est responsable du contenu du programme de formation et en assure la supervision. Il contribue à l'élaboration du règlement et des conditions d'admission, au choix des enseignant·es et à l'agrément de maîtres de stages. Il constitue également le jury pour les épreuves certifiantes (mémoires et examen écrit). Des responsables académiques et coordonnateur·trices de blocs de cours sont prévus·es en vue d'assurer la qualité de l'enseignement.
Le FARES assure l'encadrement logistique et l'évaluation continue de la formation dans une perspective d'assurance de qualité.

Partenaires

Depuis son lancement en 2001, cette formation bénéficie du soutien de représentant·es d'Universités qui assurent une charge d'orateur·trice·s aux côtés d'expert·es de terrain. Cette formation est également proposée en néerlandais par la Vlaamse Vereniging voor Respiratoire Gezondheidszorg en Tuberculosebestrijding (VRGT)

Reconnaissance

La formation est reconnue par l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ - Région wallonne), par Vivalis (Région bruxelloise), par l'Agentschap Zorg en Gezondheid (Flandre) et par l'Ostbelgien (Communauté germanophone) dans le cadre de l'Arrêté royal du 31 août 2009 relatif à l'intervention liée au sevrage tabagique, compétence transférée aux Régions depuis juillet 2014

MODALITÉS

Contenu

L'enseignement proposé concerne les produits du tabac dans leur globalité et leur usage. Il prépare à l'abord clinique du tabagisme et à la recherche dans le domaine du tabac, en particulier sur le phénomène de dépendance. Il intègre également les aspects législatifs, la promotion de la santé, la santé publique. Sont également étudiées les relations et les similitudes avec l'usage d'autres substances d'abus.

De plus, lors d'ateliers pratiques, la formation fournit les compétences nécessaires pour la réalisation de l'anamnèse, les bases de l'utilisation de l'entretien motivationnel et de l'analyse transactionnelle, les conseils pharmacologiques, et les stratégies liées au changement de comportement et à la prévention des rechutes.

La formation compte 69 heures et 30 minutes (cours et ateliers pratiques cumulés) auxquelles il faut ajouter minimum 24 heures de stages d'observation. Ceux-ci doivent être suivis auprès de maîtres de stage agréés par le CSIGT. Ces stages peuvent être réalisés dans le cadre de consultations individuelles, de couples ou de groupes. Une partie doit s'effectuer auprès d'un médecin et une autre partie auprès d'un non-médecin, ceci pour permettre d'appréhender les deux approches. La répartition peut se faire selon le choix de l'étudiant·e.

Évaluation

La formation est sanctionnée par des rapports de stage, un examen écrit et un mémoire. Au terme de la réussite de ces 3 épreuves, L'étudiant·e sera certifié·e tabacologue et pourra ainsi faire bénéficier à ses patient·e·s de l'intervention prévue dans la cadre de consultations de tabacologie.

En Belgique francophone, il s'agit de la seule formation spécialisée fournissant les connaissances et la pratique nécessaire pour assurer l'aide au sevrage tabagique

Pour être reconnu.e par les organismes assureurs et faire bénéficier à sa patientelle des remboursements ad hoc, le/la tabacologue devra, au préalable, s'inscrire dans le répertoire des consultations en ligne

MODALITÉS

Conditions d'admission :

Sont admis·es à s'inscrire uniquement les professionnel·les de santé suivant·es : médecins, infirmier·ère·s (bachelier·ère·s), sages-femmes, pharmacien·enne·s (master), kinésithérapeutes, dentistes, hygiénistes bucco-dentaires, ergothérapeutes, diététicien·ne·s ainsi que les titulaires d'un master en psychologie et les étudiant·e·s de dernière année de ces disciplines (attestation d'inscription de l'année en cours à fournir). Pour ces dernier·ère·s, le certificat de tabacologie ne sera octroyé qu'après réception de l'attestation de réussite du Bac+3 ou du master.

Les professionnel·les ou étudiant·e·s disposant d'un diplôme octroyé hors Belgique doivent produire une équivalence de diplôme/d'études. Par ailleurs, les professionnel·les de santé et étudiant·e·s habitant à l'étranger et répondant aux conditions ci-dessus doivent se conformer aux obligations ayant trait aux ateliers, aux stages et à l'examen.

Les titulaires de diplômes n'appartenant pas à ce qui précède peuvent suivre les cours avec le statut d'élèves libres, s'il reste des places disponibles et après accord du CSIGT. Ce statut ne donne pas lieu à la présentation des épreuves et donc ne permet pas accès au certificat de tabacologie. Le minerval est néanmoins applicable.

* *conformément à l'AR n°78 relatif à l'exercice des professions de santé ou les étudiants de dernière année de ces disciplines.*

Informations pratiques

Lieu :

La formation est suivie en distanciel. Néanmoins, la journée de juin (ateliers), ainsi que les examens ont lieu en présentiel au FARES (Rue Haute entrée 290 - Bâtiment 807A à 1000 Bruxelles). Le FARES se situe sur le site du CHU Saint Pierre, à proximité de la Gare du Midi et du Métro « Porte de Hal ». Des parkings payants sont accessibles sur le site de l'hôpital et à l' Interparking - Boulevard de Waterloo, 103A à 1000 Bruxelles.

Minerval :

Le minerval est de 1000€. Une réduction de 50% est accordée aux étudiant·e·s de « plein exercice » en respect des conditions d'admission à l'inscription. Cette réduction est applicable sur présentation de l'attestation délivrée par la haute école/l'université pour l'année en cours.

Documents de cours :

Les notes et présentations des cours sont disponibles dans l'espace « Etudiant·e·s » au plus tard la veille des cours, pour autant que les orateur·trice·s les aient communiquées au secrétariat et que l'étudiant·e ait complété les évaluations des cours de la journée précédente.

RÉUSSIR SA FORMATION

Le suivi des cours et des ateliers peut s'étaler sur 2 ans au maximum sans demande préalable et sans supplément de minerval.

Présence aux cours

- avoir participé à au moins 8 demi-journées de cours, celles-ci sont réparties entre octobre et avril.
- avoir participé à tous les ateliers répartis entre avril et juin (il y a 5 demi-jours).

La présence en mode virtuel est considérée comme effective si l'étudiant·e reste connecté·e au moins 50 % du temps de la demi-journée.

Examen écrit

Les étudiant·e·s seront interrogé·e·s sur la partie théorique (notes et présentations des cours) et sur la partie pratique (ateliers).

L'examen écrit comporte une série de questions à choix multiples (1 point/question) et 3 cas cliniques (15 points par cas) à tirer au sort sur 8 :

1. Prévention et gestion de la rechute
2. Prise de poids et sevrage tabagique
3. Prise en charge de patient·e·s particulier·ère·s (personnes enceintes, …)
4. Tabagisme en milieu hospitalier (y inclus la psychiatrie)
5. Tabagisme en milieu professionnel
6. Tabagisme et publics vulnérables
7. Les « hardcore smokers »
8. Utilisation pratique des médicaments d'aide au sevrage

L'examen est considéré comme réussi si l'étudiant·e donne pas lieu à la présentation des épreuves obtient 60%.

Le mémoire

Un mémoire est requis. Celui-ci doit être un travail personnel (les travaux de groupe sont interdits) sur un thème lié à la tabacologie en utilisant les informations acquises au cours de la formation, en les complétant par les données de la littérature scientifique et en les intégrant avec les expériences de stage. Attention, ce travail ne peut être identique à celui réalisé dans le cadre d'une autre formation, sauf s'il est abordé sous un angle différent et en lien direct avec la tabacologie.

Il permet au jury d'apprécier les compétences de l'étudiant·e qui n'apparaissent pas dans l'examen écrit.

Le sujet sera choisi préférentiellement en rapport avec la formation de base et/ou la profession exercée ou prévue par le/la mémorant·e. Il doit être, de préférence, limité et approfondi plutôt que vaste et traité superficiellement. Il ne peut pas se limiter à une simple étude de la littérature ou à un résumé des cours. Il doit être une étude originale concernant un aspect particulier du tabagisme pouvant consister par exemple en une enquête auprès d'un nombre suffisant de personnes sur un aspect particulier du tabagisme (ex : population cible, comportements face au tabagisme ou à ses nouvelles modalités comme les e-cigarettes, le snus, etc.), techniques d'aide à l'arrêt, problématique de la rechute, effet des mesures législatives, etc.

Toute enquête impliquant directement des patient·e·s ou des personnes doit avoir reçu l'approbation du Comité d'éthique du lieu visé par ce recueil de données. Cet accord doit être mentionné dans le mémoire.

RÉUSSIR SA FORMATION

Promoteur

Pour réaliser son mémoire, il est obligatoire de se faire accompagner par un promoteur. Celui-ci sera choisi par le/la mémorant·e en fonction du sujet. Les professeur·e·s d'université et les enseignant·e·s de la formation en tabacologie sont des promoteurs potentiels.

Le promoteur doit être habitué à son rôle de conseiller dans la conception et la rédaction d'un mémoire. L'adjonction d'un co-promoteur tabacologue est nécessaire lorsque le promoteur n'a pas de compétence ou d'expérience personnelle en tabacologie.
Un formulaire d'accord, signé par le promoteur et le co-promoteur s'il y a lieu, doit impérativement être joint au projet de mémoire. Ce document est téléchargeable depuis l'espace Étudiant·e·s.

Projet du mémoire

Le projet de mémoire doit obligatoirement être soumis en ligne auprès du FARES pour approbation par le CSIGT. Cette soumission est possible tout au long de l'année, en prenant soin de prévoir suffisamment de temps pour la réalisation du mémoire. Le CSIGT examine ensuite le projet, avec la possibilité de le refuser, de l'accepter tel quel ou de formuler des suggestions. Il peut également recommander l'ajout d'un co-promoteur.

Dépôt du mémoire

Une version électronique (format DOCX ou PDF) et 3 versions « papier » du mémoire sont requises. Celui-ci doit impérativement être déposé sans l'accord du promoteur sous peine d'être refusé.
Une évaluation de l'investissement de l'étudiant·e lui sera également demandée

Le dépôt des mémoires se fait, soit la dernière semaine d'août, soit la première semaine de janvier de chaque année.
En cas de dépôt au cours de la troisième année suivant celle de l'inscription à la formation, le moment du dépôt est limité à la dernière semaine d'août.

Le mémoire ne fait pas l'objet d'une défense orale.

Stage d'observations

24 heures de stage d'observation sont à réaliser à partir du mois de février de l'année académique d'inscription.
Elles doivent être prestées auprès de maîtres de stage agréés. Cette observation peut être réalisée dans le cadre de consultations individuelles, de couples ou de groupes. Une partie de ce stage doit s'effectuer auprès d'un médecin et l'autre auprès d'un non-médecin.

Une convention de stage sera à signer entre l'étudiant.e et le maître de stage.

Un rapport et une attestation sont à produire par maître de stage et ce avant le 31 octobre de l'année de remise du certificat.

Certification

Pour obtenir le certificat de tabacologie, l'ensemble des épreuves doit être réussi endéans un délai maximum de 3 ans à dater de l'inscription.
Les attestations de réussite sont envoyées à la fin du mois d'octobre.
Les étudiant·e·s qui auront obtenu des prix spéciaux seront invité·e·s à présenter leur travail.

ENSEIGNANT.E.S

- Mme Anna ARGENTO, Psychologue - tabacologue
- Mme Eugénie Bertrand, Juriste - SPF Santé publique – Service inspection produits de consommation
- Dr René BROUX, Pneumologue - tabacologue
- M. Martial BODO, Psychologue - tabacologue
- Mme Céline CORMAN, Psychologue - tabacologue
- Pr Marine DEVILLE, Pharmacienne biologiste
- M. Jacques DUMONT, Infirmier - tabacologue
- Dr Éric ENGLEBERT, Médecin généraliste - tabacologue
- Dr Olivier GALERA, : Médecin du sport et de rééducation - Clinique Pasteur et Clinique Monie – France - tabacologue
- Pr Laurence GALANTI, Médecin biologiste - tabacologue
- Pr Sophie GOHY, Pneumologue - tabacologue
- Dr Laurence HANSSEN, Pédiatre - tabacologue
- Dr Denis JACQUES, Psychiatre
- Dr Isabelle JAMIN, Cardiologue - tabacologue
- Mme Bérengère JANSSEN, Psychologue - tabacologue
- Mme Romina LORIA, infirmière tabacologue - Cheffe du service prévention tabac du FARES
- Dr Vincent LUSTYGIER, Psychiatre - tabacologue
- Dr Véronique MASSON, Gynécologue - tabacologue
- M. Adrien MEUNIER, Infirmier clinicien - tabacologue
- M. Marc MOERS, Kinésithérapeute - tabacologue
- Pr Xavier NOËL, Psychologue
- M. Samuel PIRET, Cyber documentaliste
- Pr Leïla SALHI, Dentiste - tabacologue
- M. Luc SCHREIDEN, Psychologue - tabacologue
- Dr Vinciane SIZAIRE, Médecin épidémiologiste
- M. Nathan UYTTENDAELE, Docteur en sciences statistiques
- Dr Herman VALDES-SOCIN, Endocrinologue
- Pr Luc VAN OBBERGH, Anesthésiste
- Pr Jean-Paul VAN VOOREN, Médecin spécialiste en médecine interne - tabacologue
- Dr Alfred WUYARD, Médecin généraliste - tabacologue

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Rue Haute entrée 290
Bâtiment 807A
1000 Bruxelles

prevention.tabac@fares.be

+32 2 512 29 36

www.fares.be